

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°3

A retenir :

Pas de traitement à prévoir pour le moment
Des dégâts de gel localement très importants

Mildiou :

Les œufs d'hiver sont à peine mûrs. Le risque est nul à très faible même après 2 épisodes pluvieux de quelques millimètres.

Pas de traitement

Oïdium:

Pas de traitement. Le premier traitement est à prévoir au stade 6-7 feuilles étalées.

Black rot:

Le risque est actuellement très faible.

Pas de traitement.

Excoriose – érinose

Pas de traitement

Sauf cas particulier de parcelles très sensibles. Vous pouvez alors appliquer un soufre.

Gel :

Il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire lorsque la vigne a gelé.

Plus tard en saison vous pourrez surveiller sa vigueur et lui apporter des engrais foliaires si besoin.

Il faudra également veiller à ce que la mise en réserve à l'automne soit optimale. Il faut pour cela protéger le feuillage en fin de saison afin qu'il soit actif le plus longtemps possible.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°3

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2016.

http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/uploads/media/Referentiel_Phyto_2016.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*